

SUIVIS DE MORTALITÉ – SITES CANADIENS

Éolienne de Pickering, Ontario (2002). [D15]

- Suivi sur un an sur éolienne Vestas V80.
- Deux oiseaux ou leurs restes considérés comme des mortalités imputables à l'éolienne. Deux migrateurs nocturnes morts suite à une collision nocturne avec la structure, et non pas à cause du fonctionnement des pales.

Éoliennes de North Cape, Île-du-Prince-Édouard (2001). [D18]

- Suivi de 6 mois dont un mois lors migration printanière sur 8 éoliennes Vestas V47.
- Une seule mortalité enregistrée imputable aux éoliennes. Considérant que 80% des carcasses (suivi) n'ont pas été détectées, c'est un maximum de 5 oiseaux qui aurait été tué en 6 mois.

Le Nordais, Cap-Chat, Québec (2000)

- Suivi sur 26 structures lors migrations printanières et automnales (2 migrations).
- = Aucune mortalité enregistrée.

Dans la littérature spécialisée :

-Mortalité de 1,8 oiseaux par an par éolienne.

A Buffalo Ridge (Minnesota, Etats-Unis) 3,5 millions d'oiseaux passent au dessus de sites d'éoliennes et le taux de collisions avec des éoliennes est de 2,85 oiseaux/éolienne/an.